
TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Participation et concertation.....	5
3. La mise en œuvre sous le signe de l'action.....	7
4. Les axes du Sommet	10
Axe 1 – Montréal, métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde ...	11
Axe 2 – Montréal, métropole de développement durable	16
Axe 3 – Montréal, métropole agréable à vivre, solidaire et accueillante	20
Axe 4 – Montréal, métropole démocratique, équitable et transparente	25
Axe 5 – Montréal, une administration performante au service des citoyens.....	28

L'utilisation du masculin dans le texte du présent document a pour unique objectif d'en simplifier la lecture.

Il est possible de se procurer des copies de ce document
SOMMET DE MONTRÉAL, Une ville à réussir ensemble : 1^{er} BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIR, de l'annexe I, *Projets des chantiers*, et de l'annexe II, *Projets des arrondissements*, en s'adressant au Secrétariat du Sommet de Montréal, au (514) 872-9109, ou en utilisant les hyperliens appropriés dans le site Internet de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca.

Please note that an English version of this report is available upon request at the Secrétariat du Sommet de Montréal, at (514) 872-9109.

1. INTRODUCTION

Un an après le Sommet de Montréal 2002, voici le premier bilan de cette vaste aventure qui visait à doter la nouvelle Ville d'un plan destiné à assurer sa réussite. L'ensemble des travaux amorcés ou réalisés depuis juin 2002 s'inscrivent dans la vision de développement définie par le Sommet. Ils confirment l'instauration de nouvelles façons de faire, créent des investissements importants et proposent des projets qui répondent aux attentes et aux objectifs des citoyens et des acteurs de la société civile rassemblés à ce Sommet.

UNE VISION DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Les initiatives engendrées par le Sommet s'agencent de façon cohérente à partir de cinq grands axes de développement de la Ville. Il n'est pas superflu de rappeler ici l'importance de ces axes. Définis à partir des priorités et des consensus des sommets d'arrondissements et des sommets sectoriels du printemps 2002, ils se révèlent être de véritables guides d'action et de planification et constituent des repères pour chacun des partenaires engagés dans la mise en œuvre des suites du Sommet. La vision qu'ils traduisent garantit l'orientation, l'envergure et l'intensité des changements en cours.

Ces axes s'énoncent comme suit :

1. Montréal, métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde
2. Montréal, métropole de développement durable
3. Montréal, métropole agréable à vivre, solidaire et accueillante
4. Montréal, métropole démocratique, équitable et transparente
5. Montréal, une administration performante au service du citoyen

UN CHANGEMENT MAJEUR DANS LA FAÇON DONT L'ADMINISTRATION MUNICIPALE SE DÉFINIT ET DANS SA MANIÈRE DE FAIRE LES CHOSES

Depuis janvier 2002, un leadership municipal fort prometteur quant au développement de la ville se bâtit au quotidien. Il s'exerce en partenariat intense tant avec les citoyens qu'avec les organismes de la société civile. Cette orientation témoigne d'un changement important d'attitude et de façon de faire, renforcé par la mobilisation suscitée par le Sommet.

DES INITIATIVES PRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

Plusieurs des priorités qui sont actuellement sur les tables de travail ont d'abord fait l'objet de consensus avec les citoyens au sein de chacun des arrondissements. De plus, les Montréalais bénéficient déjà de certaines réalisations ou en bénéficieront à court terme d'ici la fin de l'année 2003. Que l'on parle de soutien aux entreprises, de cueillette sélective, de vie communautaire, d'information ou des services aux citoyens, c'est de qualité de vie et de retombées positives pour l'ensemble de la communauté, dont il est question.

DES PROJETS POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Par ailleurs, la planification et la réalisation d'un certain nombre de projets majeurs ou stratégiques rassemblent la Ville, les gouvernements et les partenaires privés ainsi que ceux des communautés. L'année 2003 fut consacrée à planifier plusieurs de ces projets. Il faudra, en 2004, déterminer comment réaliser les programmes d'investissement requis. D'ailleurs, grâce à la conclusion du contrat de ville, plusieurs de ces projets pourront bénéficier d'enveloppes budgétaires importantes en immobilisations et en budget régulier. Ces sommes pourraient agir comme levier pour engendrer jusqu'à 1 MM\$ en investissements et en immobilisations de la part d'autres acteurs économiques sur le territoire montréalais. Certains projets se réaliseront sous le leadership de la Ville, d'autres sous celui des promoteurs des secteurs privé, associatif et public.

EN CONCLUSION

Un an après le Sommet de Montréal, nous comptons déjà des réalisations tangibles : nous avons identifié des projets de grande envergure prêts à démarrer, des priorités pour 2004, et une planification de projets pour la période de 2005-2007. Et nous avons surtout commencé à développer avec la société civile une complicité dans l'action comme il n'y en a jamais eu dans l'histoire de Montréal.

2. PARTICIPATION ET CONCERTATION

Lors du Sommet de Montréal 2002, les divers secteurs de la communauté montréalaise ont été représentés par des délégations. Un chef présidait chacune d'elles pour orchestrer la participation de leurs membres.

En juin 2002, à la clôture du Sommet, le Maire a annoncé la création de 19 chantiers et proposé aux chefs de délégation de continuer à y jouer un rôle, pour concrétiser les consensus obtenus et réaliser les projets retenus. Ce premier bilan confirme le maintien d'un engagement des participants et d'une contribution active des intervenants et des membres des délégations.

FORUM DES CHEFS DE DÉLÉGATIONS

Le maire de Montréal a aussi proposé aux chefs de délégation de constituer un forum des chefs de délégation, notamment pour assurer le suivi de la relation partenariale entre la Ville, la société civile et les gouvernements.

Les chefs de délégation ont d'abord réussi, dans leurs chantiers respectifs, à transformer les consensus obtenus en projets concrets. Ils ont ensuite établi l'ordre de priorité de leur traitement en fonction de deux critères généraux : la création de richesse collective et l'augmentation de la qualité de vie. Chacun des chantiers a formulé ses recommandations. Par la suite, en octobre 2002, le forum des chefs de délégation a fixé la liste des priorités pour 2003. Cette liste a été entérinée par le Comité exécutif de la Ville, qui a alloué un budget spécial de 5 M\$ au démarrage des travaux.

CHANTIERS DE RÉALISATION DES PRIORITÉS

Plus de 80 priorités du Sommet de Montréal 2002 ont ainsi été retenues. Au cours du premier semestre de 2003, les équipes de chantiers, composées d'un membre du Comité exécutif, d'un ou plusieurs chefs de délégation et de deux cadres de la Ville (un directeur de service central et un directeur d'arrondissement) généralement assistés par un professionnel, ont consacré leurs efforts à planifier en détail la réalisation des projets et à assurer la mise en œuvre de certains d'entre eux dès 2003.

PARTENARIAT ET LEADERSHIP

La plupart des projets issus du Sommet intéressent et concernent la communauté montréalaise, et non pas exclusivement l'administration municipale. Aussi, le leadership de ces projets ne lui revient pas toujours. Des projets entrepris en 2003 évoluent sous la responsabilité d'organismes, par exemple, les travaux entourant le Havre de Montréal ou bien le pôle bio-alimentaire qui est sous la responsabilité du Conseil des industries bio-alimentaires de Montréal. Toutefois, généralement, les réalisations qui

découlent du Sommet évoluent sous le seul leadership de la Ville ou encore selon une formule de partenariat paritaire entre la société civile et l'administration municipale, par exemple le plan Vélo, en partenariat avec Vélo Québec, Solidarité 5000 logements, ou encore Égalité hommes-femmes, réalisés en partenariat avec plusieurs organismes de la communauté.

3. LA MISE EN ŒUVRE SOUS LE SIGNE DE L'ACTION

La Ville a implanté des mécanismes et adopté des façons de faire qui garantissent un suivi efficace des priorités, tout en assurant des liens continus entre l'administration montréalaise et les citoyens.

DES PRINCIPES POUR L'ACTION

Toutes les activités de mise en œuvre des priorités du Sommet suivent les principes suivants :

- La démocratie et la participation, pour que tous les citoyens intéressés participent au devenir de la ville.
- L'engagement des élus et de leurs représentants.
- La concertation des acteurs et la complémentarité des rôles et des responsabilités.
- L'innovation et le renouveau des services offerts.
- L'obtention d'un financement stable et partagé.

Les stratégies ainsi déployées créeront une nouvelle richesse et des avantages dont profitera chaque citoyen.

CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville de Montréal convenu avec le gouvernement du Québec est actuellement l'outil principal de la réalisation des priorités du Sommet. La conclusion de ce partenariat avec le gouvernement vient concrétiser plusieurs des grandes priorités ou des projets issus de ce Sommet. Le gouvernement du Québec octroiera la somme de 1,4 MM\$ dont près de 600 M\$ seront attribués à de nouveaux engagements. Le contrat propose une action concertée dans divers domaines névralgiques : l'habitation, le transport, les infrastructures, l'environnement, la culture, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le contrat de ville s'inscrit dans une démarche évolutive de planification et de développement de la ville.

BUDGET DE 60 M\$ SUR CINQ ANS

Un budget de 60 M\$ fait partie des engagements de la Ville inscrits dans le contrat de ville. La Ville a réservé cette enveloppe budgétaire à même son budget de fonctionnement pour le démarrage et le suivi des priorités issues du Sommet de Montréal. Ce montant est échelonné sur cinq ans et se répartit comme suit : 5 M\$ en 2003, 10 M\$ en 2004 et 15 M\$ pour chacune des trois autres années soit 2005, 2006 et 2007.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) AJUSTÉ AUX PRIORITÉS DU SOMMET

Par ailleurs, l'allocation des sommes du plan triennal d'immobilisation (PTI) a été grandement influencée par les priorités du Sommet, comme le démontrent les exemples suivants.

- Le programme du Renouveau urbain qui dispose de 64 M\$ en 2003-2004, enveloppe constituée à parts égales par la Ville et le gouvernement du Québec. Il permet la réalisation d'un grand nombre de priorités identifiées dans les arrondissements.
- Une enveloppe de 23 M\$ est réservée aux investissements dans divers domaines d'intervention municipale, principalement le transport, l'habitation et la culture, pour concrétiser certaines des priorités du Sommet et des sommets d'arrondissements.
- Enfin, une enveloppe de 38 M\$ par année, pendant trois ans, sera consacrée au soutien et à l'accélération du développement des projets stratégiques.

PLANS D'AFFAIRES DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ARRONDISSEMENTS

La structure budgétaire de la Ville, des arrondissements et des services centraux a été modifiée de manière à tenir compte des priorités déterminées lors de l'exercice du Sommet. Chaque unité s'est dotée d'un plan d'affaires en y intégrant les priorités du Sommet, d'après des principes directeurs communs à la Ville et aux arrondissements. Le maintien de la qualité des services aux citoyens, l'amélioration de la productivité et la mise en place d'une stratégie budgétaire d'équilibre font partie de ces principes.

Chacun des conseils d'arrondissements s'est donné un plan de suivi de son sommet ou a choisi d'intégrer les projets retenus dans son plan d'affaires. Le choix s'est fait selon plusieurs critères, dont la possibilité de passer rapidement à l'action et la disponibilité des moyens. Dans la plupart des cas, la réalisation complète du plan d'action s'échelonne d'après un échéancier de trois à cinq ans.

De la même façon, chaque service central s'est doté d'un plan d'affaires en y intégrant les priorités des sommets sectoriels ou du Sommet de Montréal.

Les exemples de réalisation soulignés sous chacun des axes permettent de juger de l'importance accordée à ces priorités.

SECRETARIAT À LA PLANIFICATION ET AU SUIVI DU SOMMET

En juin 2002, le Secrétariat du suivi du Sommet a été créé, sous l'autorité directe du directeur général. Cette petite unité de cinq personnes coordonne le suivi du Sommet. Au cours de la dernière année, elle s'est surtout employée à implanter le partenariat dans la gestion des projets priorisés par le forum des

chefs de délégation. La méthode de travail des chantiers, le partenariat vécu dans les projets, le travail de concertation avec les délégations et les communautés d'intérêt, la désignation de gestionnaires de projets et la collaboration inter-services sont autant de sujets sur lesquels le secrétariat est intervenu quotidiennement pour accélérer le changement dans les façons de faire et dans les mentalités.

4. LES AXES DU SOMMET

En préparation du Sommet de Montréal 2002, en mars et avril, les 27 sommets d'arrondissements et les 14 sommets sectoriels avaient amené quelque 3 000 participants à déterminer les priorités de travail et les grands domaines d'intervention qui en découlent directement. Ils ont été regroupés en cinq axes de développement intitulés comme suit :

1. Montréal, métropole de création et d'innovation, ouverte sur le monde
2. Montréal, métropole de développement durable
3. Montréal, métropole agréable à vivre, solidaire et accueillante
4. Montréal, métropole démocratique, équitable et transparente
5. Montréal, une administration performante au service du citoyen

Ces thèmes ont passé l'épreuve de cohérence du Sommet, en juin 2002. Dès lors, ils ont pu être retenus et présentés comme l'illustration des ambitions des Montréalais pour leur ville. Depuis ce temps, ils assurent la cohérence de l'action de la Ville.

AXE 1 – MONTRÉAL, MÉTROPOLE DE CRÉATION ET D'INNOVATION, OUVERTE SUR LE MONDE

La ville de Montréal se situe naturellement au cœur du développement du Québec. Elle est un moteur économique et elle crée de la richesse pour l'économie de toute la province. Pour ce faire, Montréal s'appuie sur ses particularités culturelles, ses performances et ses avantages en ce qui concerne l'économie du savoir.

Prenant acte de ce défi, le Sommet de Montréal 2002 a établi un lien très fort entre culture, recherche, technologie, économie et savoir. Pour le Sommet, affirmer et renforcer ce lien, c'est miser sur l'identité montréalaise dans ce qu'elle a d'unique, et c'est la meilleure approche de développement économique.

Les orientations regroupées sous ce thème sont les suivantes :

- Le développement du centre de Montréal.
- Le renforcement du dynamisme culturel, des capacités d'innovation, de création et de savoir.
- Le développement économique local.
- Le développement des infrastructures stratégiques de transport.
- Le positionnement et le rayonnement international de Montréal.
- Le renforcement des secteurs économiques par la concertation et les actions structurantes : le leadership de la Ville de Montréal.

AXE 1 PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2002-2003

Parmi les projets réalisés par les arrondissements et les chantiers réunis sous ce thème, les exemples qui suivent témoignent de la nature et de l'effet des travaux entrepris.

CENTRE DE MONTRÉAL

Deux projets de ce chantier franchissent en 2003 l'étape du démarrage.

- Les partenaires réunis autour de la Société du Havre de Montréal travaillent à l'élaboration du plan directeur qui vise le redéveloppement de ce secteur.
- Les travaux en cours sur le quartier des spectacles comprennent la réalisation d'études de faisabilité et la constitution d'un organisme à but non lucratif : Partenariat du quartier des spectacles. Dédié à la mise en place de ce quartier, l'organisme regroupe divers partenaires représentatifs de la mixité d'intérêts et d'activités concernés par son développement. Un premier projet, l'aménagement de la place des Festivals, est amorcé, et la Ville a commencé l'expropriation et l'acquisition des terrains à cette fin.

La planification et les études de faisabilité de ces deux projets se poursuivront en 2004, en vue d'immobilisations importantes à compter de 2005.

CULTURE, SAVOIR, INNOVATION

Le Sommet de Montréal a formulé des mandats clairs d'élaboration de politiques et de plans d'action. Cette première étape des travaux vise à établir les actions futures sur des assises solides, fondées sur des démarches concertées, au cours desquelles citoyens et groupes auront pu se prononcer et dégager des orientations déterminantes pour l'avenir de la ville.

Des travaux importants sont en cours, parmi lesquels :

- L'élaboration d'une politique municipale de développement culturel, dont l'énoncé a été déposé le 8 juin.
- Le plan de consolidation et de développement du réseau des bibliothèques. Le constat de leur situation sera déposé en juillet.
- Le projet *Montréal, ville de savoir* qui débute par une étude identifiant les principaux atouts de Montréal. Elle sera déposée en juin.

Aussi, en réponse aux attentes et à l'intérêt démontrés pour la culture lors des sommets qu'ils ont organisés, les arrondissements ont amorcé

des travaux qui, dès 2003, démontrent que la culture est au cœur de la vie des citoyens dans leur environnement immédiat.

- On note tout particulièrement que sept arrondissements se sont engagés dans l'amélioration des services offerts par les bibliothèques, ou encore dans l'évaluation des besoins en aménagement et en développement de celles-ci.
- L'arrondissement de Lachine a privilégié une structure organisationnelle qui comprend une direction du développement culturel, démontrant ainsi l'importance accordée à cette sphère d'intervention.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Avec les forces locales, les arrondissements s'engagent dans des actions de développement économique qui visent à répondre aux besoins de la communauté et des citoyens dans une perspective d'enrichissement collectif.

- Quatre arrondissements participent à des démarches qui visent à créer des sociétés de développement commercial (SDC).

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce mène divers projets liés au développement local en participant à l'analyse des besoins de soutien financier à la CDEC, en s'associant aux démarches visant à créer la Société de développement commercial, rue Sherbrooke Ouest, et en faisant la promotion du développement des entreprises.

L'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue a réalisé un projet pilote de marché public à Sainte-Geneviève pour augmenter la clientèle et dynamiser le secteur du centre-ville.

L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie soutient l'implantation du Carrefour de l'économie sociale au sein du technopôle Angus.

INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES (TRANSPORT)

Montréal entend relever le défi de maintenir, gérer et développer des infrastructures stratégiques pour assurer le déplacement de la population de façon efficace, sûre et peu coûteuse, et le transport des marchandises. Ces travaux imposent des choix fondamentaux pour le respect de l'environnement, dans une perspective de développement durable.

À ce chapitre, citons deux exemples parmi les travaux en cours.

- Route de ceinture de l'île, le Plan Vélo sera complété dès 2003, en partenariat avec Vélo-Québec. Cette réalisation démontre que la réflexion et les actions associées aux infrastructures rejoignent l'axe du développement durable.
- Fondé en 2003 sous le leadership du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), l'observatoire du Comité inter-régional de transport des marchandises exerce sa mission de surveillance des tendances en matière de transport des marchandises en milieu urbain et émet des recommandations dans le but d'optimiser ce champ d'activité.

Sensibles aux demandes des citoyens en ce sens, sept arrondissements se sont aussi engagés dans l'agrandissement du réseau cyclable par la construction de nouvelles pistes. Il s'agit de Beaconsfield – Baie-d'Urfé, Dollard-des-Ormeaux – Roxboro, Dorval – l'Île-Dorval, l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue, Kirkland, Pierrefonds – Senneville, Pointe-Claire.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Montréal jouit d'une stature internationale qui résulte d'une multitude d'atouts compétitifs et de réseaux multiples et diversifiés. La démarche de concertation entreprise en 2003 touche particulièrement deux sujets :

- La Cité universitaire internationale de Montréal évolue sous le leadership des établissements d'enseignement supérieur de Montréal afin d'accroître l'attrait de Montréal pour les étudiants en provenance d'autres villes canadiennes et de l'extérieur du pays, en leur offrant un milieu d'accueil complet. Les études de pré-faisabilité et de faisabilité ayant été complétées dès avril 2003, les démarches de financement ont commencé en mai.
- Le développement du Centre de formation à distance ouvre un marché intéressant, tant pour les institutions de formation et autres détenteurs de savoir que pour l'industrie des techniques d'information. Le projet illustre de façon tangible le potentiel de Montréal dans ce secteur d'activité qui contribue à son rayonnement international.

RENFORCEMENT DES SECTEURS ÉCONOMIQUES (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE)

Une des pistes d'action découlant du Sommet vise à améliorer les conditions spécifiques de développement des secteurs de l'économie régionale, dans le but de renforcer leur position concurrentielle.

La Ville a engagé les travaux en soutenant la concertation des acteurs clés du secteur pour réaliser, de concert avec les arrondissements concernés, les plans indispensables à la bonne marche des projets : plans d'affaires, plans d'action, études de faisabilité, stratégies de développement, notamment pour les dossiers suivants :

- Le dossier de l'établissement d'un bio-centre au cœur du bio-district de Montréal ainsi que celui de l'établissement, dans l'ouest de la ville, du pôle des sciences de la vie.
- L'implantation d'un incubateur de nouvelles entreprises de transformation de produits alimentaires, sous la direction du Conseil des industries bio-alimentaires de Montréal (CIBIM).
- Le plan d'action du secteur de la mode, pour préciser les aspects stratégiques du développement de ce secteur et soutenir sa promotion.

AXE 1 PLANIFICATION POUR 2004-2007

Des projets qui auront fait l'objet de travaux préliminaires en 2003 démarreront entre 2004 et 2007, selon la disponibilité des budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Citons ici quelques-uns de ces projets :

- Le Havre de Montréal et le Quartier des spectacles, qui franchiront le cap de la planification et donneront le feu vert aux premiers éléments d'aménagement en 2004-2007.
- L'application du plan de consolidation du réseau des bibliothèques.
- L'amélioration du réseau de transport aux extrémités de l'île, pour diminuer le temps d'attente des utilisateurs du transport en commun et réduire le temps de déplacement vers les pôles d'activité et d'emploi.
- Le plan de transport, fruit de la collaboration de la Ville avec la Chambre de commerce, divers ministères et agences, élaboré pour satisfaire tout autant les besoins du centre de la ville que ceux de la périphérie, et étroitement relié à la préparation du plan d'urbanisme.
- Le déploiement des projets associés au renforcement des secteurs économiques.

AXE 2 – MONTRÉAL, MÉTROPOLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est associé aux valeurs et aux attentes que les citoyens ont exprimées au printemps 2002 dans l'ensemble des sommets d'arrondissements et dans plusieurs sommets sectoriels. Les Montréalais ont démontré qu'ils comprennent les défis auxquels sont confrontées les grandes villes contemporaines en insistant sur la nécessité d'adopter une perspective et des pratiques de développement durable.

Affirmant qu'une ville imputable et responsable se doit de conjuguer développement et progrès avec respect de l'environnement et des ressources, ils ont accordé une importance primordiale aux jalons à poser pour que Montréal élabore des politiques et applique des mesures qui traduiront cette vision au présent et constitueront une base rassurante pour se projeter vers l'avenir.

Les orientations définies balisent une véritable approche de développement durable dans l'ensemble de l'administration municipale. Ce sont :

- La gestion intégrée de l'environnement.
- Une vision intégrée pour un développement urbain durable.
- La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel.
- La protection et la mise en valeur du patrimoine et le développement d'une approche de développement urbain de qualité.

AXE 2 PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2002-2003

Parmi les projets réalisés par les arrondissements et les chantiers réunis sous ce thème, les exemples qui suivent témoignent de la nature et de l'effet des travaux entrepris.

GESTION INTÉGRÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le concept même de développement durable suppose une gestion intégrée de l'environnement. L'administration municipale entend s'assurer que son action tient compte de l'ensemble des questions environnementales. La gestion de l'eau et des matières résiduelles, la réhabilitation des terrains contaminés et la qualité de l'air constituent une partie importante des problématiques environnementales de compétence municipale mais d'autres questions préoccupent également les citoyens.

La Ville a entrepris l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable pour s'engager dans l'action en toute connaissance de cause. Les travaux impliquent la participation des arrondissements ainsi que celle de nombreux partenaires.

Les arrondissements présentent ici des réalisations où les citoyens participent à la préservation de l'environnement. À cette fin, ils ont notamment posé les gestes suivants :

- L'arrondissement de Montréal-Nord met en place la collecte sélective à partir d'août 2003.
- L'arrondissement de Dollard-des-Ormeaux – Roxboro mène une campagne de sensibilisation quant à l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.
- L'arrondissement de Westmount tient compte des préoccupations des citoyens relatives aux principales sources de pollution par le bruit. Par ailleurs, il met sur pied un programme de collecte porte-à-porte du compostage.

VISION INTÉGRÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Les premières étapes d'élaboration du plan d'urbanisme ont été réalisées en étroite collaboration avec les arrondissements, en y incorporant les recommandations du Sommet. Par exemple, des tables rondes thématiques ont été organisées dès 2003, pour tenir compte de la demande de procéder à une étape préliminaire de consultation. Le futur plan d'urbanisme repose sur six thèmes qui ont fait consensus lors du sommet sectoriel du printemps 2002. Il s'agit de la qualité des milieux de vie résidentiels, du transport, du développement du centre-ville, du développement des secteurs d'emploi, de la qualité de l'environnement

et, enfin, de la qualité de l'architecture, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

Le plan d'urbanisme sera adopté en 2004.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Les travaux réalisés dans le cadre du Sommet ont confirmé l'importance de préserver l'ensemble des espaces verts, le mont Royal, ainsi que les rives et les plans d'eau entourant l'île. Ces espaces représentent une assise essentielle pour bâtir une ville dont le développement est durable et pour rehausser la qualité du milieu de vie des citoyens. En ce qui concerne le patrimoine naturel, les interventions amorcées visent l'amélioration des réseaux et espaces verts et bleus. Ces interventions ont aussi pour objectif d'en assurer l'accessibilité à tous les Montréalais.

Le mont Royal est dorénavant officiellement reconnu par le ministère de la Culture et des Communications comme patrimoine arrondissement historique naturel.

Le centre d'interprétation de la pointe aux Prairies fait l'objet d'importants travaux : l'agrandissement et la rénovation du pavillon des Marais, l'agrandissement du chalet Héritage, l'aménagement de sentiers pédestres et cyclables et de bassins, ainsi que la réalisation du complexe d'interprétation de la pointe aux Prairies. Par ces interventions, la Ville et ses partenaires remédient à une déficience d'espaces verts dans l'est de la ville.

Les arrondissements se sont aussi engagés vis à vis le patrimoine naturel et ils concentrent leurs actions principalement autour des interventions suivantes :

- la naturalisation des parcs publics.
- l'aménagement et le réaménagement des parcs.
- la revitalisation des berges.
- la plantation d'arbres et l'élaboration de plans de foresterie urbaine.

Ainsi, à titre d'exemple :

- L'arrondissement d'Outremont élabore une politique de la forêt urbaine dans le cadre d'une opération massive de remplacement de 5 600 arbres, à réaliser au cours des 20 prochaines années.
- En 2002 et 2003, l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie a investi près de 3 M\$ pour les espaces verts et la plantation d'arbres en vue d'améliorer le patrimoine végétal de l'arrondissement, et ce, par la création de parcs et l'amélioration de ceux qui existent déjà.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE QUALITÉ

Les projets retenus à l'égard du patrimoine s'inscrivent dans une orientation générale fondamentale : la reconnaissance du patrimoine comme richesse collective et comme élément d'affirmation de l'identité de la Ville.

L'établissement d'une entente formelle avec les grandes écoles d'aménagement permet déjà à l'ensemble de la communauté de bénéficier de leur expertise. La réalisation d'un nouveau parc, la place Eugène-Lapierre, situé au centre-ville, résulte de cette collaboration. Aménagé sur le site d'un stationnement à ciel ouvert, ce parc revêt une valeur symbolique, la conversion d'espaces vacants constituant un des défis majeurs de l'aménagement urbain.

Au chapitre du patrimoine et du développement d'une approche d'aménagement de qualité, six arrondissements ont agi pour préserver le patrimoine architectural, et deux d'entre eux ont aussi instauré des promenades patrimoniales et de découverte architecturale.

AXE 2 PLANIFICATION POUR 2004-2007

La plupart des projets qui auront fait l'objet de travaux préliminaires en 2003 démarreront entre 2004 et 2007, selon la disponibilité des budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Citons ici quelques-uns de ces projets :

- En 2004, le dépôt du plan stratégique de développement durable.
- En 2004, le dépôt et l'adoption du plan d'urbanisme qui balisera les interventions de la Ville.
- Les plans intégrés du réseau bleu et des grands parcs. Ces plans visent notamment la promotion du réseau bleu et du réseau vert, la renaturalisation des berges et l'accessibilité des programmes d'activité de plein air.
- Les travaux liés au projet Réseau Patrimoine Montréal. La conception et l'implantation d'un réseau d'espaces patrimoniaux contribueront à une meilleure connaissance du patrimoine, ainsi qu'à sa mise en valeur auprès de la population.
- L'application de la politique du patrimoine.

AXE 3 – MONTRÉAL, MÉTROPOLE AGRÉABLE À VIVRE, SOLIDAIRE ET ACCUEILLANTE

La qualité de vie devient une préoccupation de premier plan dans toutes les grandes villes du monde. Elle est devenue un critère de sélection notamment pour les grandes entreprises qui veulent s'y établir. Bien sûr, elle figure aussi parmi les principales préoccupations des citoyens. La ville de Montréal est, certes, caractérisée par la richesse culturelle et ethnique de sa communauté. Toutefois, trop de citoyens et de groupes vivent des problèmes de pauvreté et d'insertion sociale.

À cet égard, les orientations définies entraînent des actions concrètes visant à améliorer la qualité de vie et à apporter des solutions à ces problèmes, en s'appuyant sur des valeurs d'ouverture, de solidarité et de respect. Il s'agit des orientations suivantes :

- Un environnement urbain paisible et sécuritaire.
- Le développement des services de proximité.
- L'amélioration et le développement de l'habitation.
- La lutte contre la pauvreté.
- L'équité, l'accessibilité et la diversité.

AXE 3 PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2002-2003

Parmi les projets réalisés par les arrondissements et les chantiers réunis sous ce thème, les exemples qui suivent témoignent de la nature et de l'effet des travaux entrepris.

ENVIRONNEMENT URBAIN PAISIBLE ET SÉCURITAIRE

Les travaux engagés ici contribuent à l'établissement d'un environnement urbain paisible et sécuritaire. Les principales actions en cours concernent les éléments suivants :

- L'élaboration d'une politique de paix et de sécurité. Les travaux amorcés mèneront à une consultation publique à l'automne 2003.
- L'implantation d'un programme communautaire en prévention, pour y associer les citoyens, fait l'objet d'un consensus et sera mis en œuvre dès l'automne 2003.
- L'instauration d'un mécanisme de solution concertée entre les intervenants civils et publics pour la résolution rapide et efficace de problèmes auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leurs mandats respectifs. Ce mécanisme a donné lieu à des protocoles d'entente entre le Service de police de Montréal et des organismes de la communauté. Les liens créés apportent au Service de police un nouveau point de vue sur diverses problématiques et laissent à l'organisme la totalité de son champ d'intervention professionnelle. Des actions concertées sont notamment réalisées avec des CLSC pour résoudre les situations de violence conjugale.

Les arrondissements sont aussi engagés dans diverses activités associées à l'établissement d'un environnement sécuritaire, notamment par les actions qui suivent :

- Neuf arrondissements ont actualisé leur plan d'urgence.
- Neuf arrondissements ont aussi entrepris le programme de lutte aux graffitis, un projet développé par le Conseil de jeunesse de Montréal.
- Deux arrondissements ont créé un comité de sécurité publique.

SPORTS ET LOISIRS (SERVICES DE PROXIMITÉ)

Les travaux engagés ici font en sorte que les citoyens trouvent dans leur milieu de vie la gamme de services dont ils ont besoin. Les principales actions en cours concernent les éléments suivants :

- L'élaboration d'un plan directeur visant l'optimisation et le développement des équipements de loisir et de sport.
- L'élaboration d'une politique du sport et du loisir et du plan triennal 2004-2006. Par l'application de cette politique, les Montréalais bénéficieront de services en sports et en loisirs accessibles, diversifiés et répondant à leurs besoins.

Soulignons que depuis le Sommet, les arrondissements de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est et Saint-Léonard travaillent à l'implantation d'un centre communautaire sur leur territoire.

AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'HABITATION

Les travaux engagés confirment la priorité accordée à l'amélioration et au développement de l'habitation. La lutte contre l'insalubrité, l'amélioration des logements, la construction d'habitations abordables, la revitalisation urbaine s'imposent et rallient les efforts de nombreux intervenants dans diverses sphères d'activité.

Des travaux importants sont en cours dont « Solidarité 5000 logements », qui vise à construire 5 000 logements sociaux avant décembre 2005. La Ville et ses partenaires prévoient avoir livré près de 900 nouveaux logements en décembre 2003. Tous les autres projets de logement permettant d'atteindre cet objectif à temps ou dans les mois qui suivront décembre 2005 sont déjà identifiés.

Dans ce cadre, plusieurs arrondissements soutiennent des projets de construction de logements sociaux, et d'autres réalisent des projets d'habitation pour les personnes âgées

D'autres travaux importants sont réalisés ou en cours dont :

- Le Code du logement, qui établit des mesures facilitant l'intervention de la Ville dans les cas d'insalubrité, a été adopté par le conseil municipal, en mai 2003.
- Le Fonds d'intervention – projet pilote pour les cas graves d'insalubrité. La mise en place de ce fonds permet à la Ville d'intervenir pour résoudre des cas graves d'insalubrité.
- Le redéploiement des programmes de rénovation domiciliaire. Les fonds doivent servir à effectuer des rénovations mineures dans plus de 4 000 logements et des interventions majeures dans 500 autres logements.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dès le Sommet de Montréal 2002, des actions ont été déployées pour assurer une intervention qui intègre divers interlocuteurs publics et privés en matière de lutte contre la pauvreté. L'intervention s'étend sur dix ans mais prévoit des résultats palpables au cours des quatre prochaines années. La première étape du projet de revitalisation urbaine sera franchie en juin par le choix des trois arrondissements où seront réalisées les interventions. Un comité de revitalisation formé dans chaque arrondissement travaillera alors à l'élaboration d'un plan de revitalisation dès juillet 2003.

Selon la même philosophie d'intervention, et, agissant comme un précurseur, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est engagé, dès novembre 2002, dans un projet pilote à mission sociale visant une intervention qui intègre divers ministères dans le secteur nord-est de son territoire, là où sévit un problème important de pauvreté. Durant l'été 2003, une vaste consultation et une mobilisation du secteur nord-est seront organisées pour définir les besoins de la population. De plus, il est prévu de doter la communauté d'un centre socio-communautaire dont la construction sera entreprise au début de 2004.

L'ÉQUITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIVERSITÉ

Les projets associés à ce thème franchissent en 2003 les étapes préliminaires. Ces travaux visent notamment les objectifs suivants :

- Trois arrondissements, Ahuntsic – Cartierville, Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Léonard, améliorent les services et les activités pour les nouveaux arrivants. D'autres projets associés à ce thème franchissent les étapes préliminaires, dont l'élaboration d'un plan d'action local intégrant des éléments qui répondent aux besoins spécifiques des communautés culturelles et qui favorisent les contacts avec l'administration locale.
- La constitution de banques de candidatures pour les membres de communautés ethnoculturelles, un outil essentiel pour augmenter leur présence au sein des instances privées et publiques.
- La formation des employés de la Ville pour implanter des mesures destinées à contrer la discrimination.
- La politique d'accessibilité universelle qui s'étend maintenant à tous les arrondissements. Son application permet de résoudre des problèmes d'accès au cadre architectural, à l'information, ainsi qu'aux programmes et services, et d'améliorer la vie de tout citoyen ayant des limitations physiques et intellectuelles.

AXE 3 PLANIFICATION POUR 2004-2007

Des projets qui auront fait l'objet de travaux préliminaires en 2003 démarreront entre 2004 et 2007, selon la disponibilité des budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Citons ici quelques-uns de ces projets :

- Le programme communautaire en prévention. Développé avec les citoyens, le programme de soutien à l'action des citoyens en matière de sécurité dans les arrondissements augmentera les services offerts dans ce domaine et renforcera le sentiment de sécurité sur le territoire de la Ville.
- De nouveaux logements abordables. Ce programme d'aide à l'accession à la propriété pour les ménages à revenu modeste est instauré par la Ville avec l'objectif de construire 1 050 logements en 2003-2004.
- Le Centre de référence pour le soutien aux projets d'organismes et de personnes appartenant aux minorités visibles. Ce plan d'action ciblée s'attaque aux barrières auxquelles font face les minorités visibles, notamment en ce qui concerne l'employabilité, l'accès à l'emploi, le développement de l'entrepreneurship et l'accès aux contrats.
- La politique d'égalité hommes-femmes. Élaborée de concert avec de nombreux partenaires, elle sera déposée en 2005. La démarche inclut les consultations préalables des partenaires et des arrondissements.

AXE 4 – MONTRÉAL, MÉTROPOLE DÉMOCRATIQUE, ÉQUITABLE ET TRANSPARENTE

Vaste et peuplée, constituée de communautés fortes et ancrées dans leurs milieux, la Ville est structurée de façon à soutenir les dynamismes locaux et à répondre aux besoins particuliers de ses citoyens. Cette participation est fondée sur une pratique d'information, de consultation et d'association aux décisions.

Les projets regroupés dans cet axe reposent sur des valeurs de démocratie et de transparence. Elles démontrent que les services administratifs de la Ville et des arrondissements ont compris leur rôle essentiel de déclencheurs et de facilitateurs. Déjà tangibles, les résultats rejoignent la vision qui émanait des demandes des sommets sectoriels et de nombreux sommets d'arrondissements.

Les orientations retenues créent une dynamique et des pratiques qui resserrent déjà les liens entre la Ville et les citoyens. Il s'agit de :

- La représentation adéquate des citoyens et des mécanismes de consultation et de participation crédibles, transparents et efficaces.
- Le soutien à la vie de la communauté.

AXE 4 PRINCIPALES RÉALISATIONS POUR 2002-2003

Parmi les projets réalisés par les arrondissements et les chantiers réunis sous ce thème, les exemples qui suivent témoignent de la nature et de l'effet des travaux entrepris.

REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET MÉCANISMES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION (DÉMOCRATIE)

L'élément dominant concerne ici la participation des citoyens aux grands débats de société, la sensibilisation à la politique municipale, l'instauration de divers types de consultations publiques, des mesures d'amélioration de l'information et d'accroissement de son accessibilité. Des citoyens sont au cœur des travaux par leur participation au chantier de la démocratie.

La Charte des droits et responsabilités des citoyens sera proclamée le 10 décembre 2003, date de commémoration du 55^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le texte viendra réaffirmer les droits fondamentaux de tous les Montréalais et, ce faisant, renforcera la place de Montréal comme métropole solidaire, accueillante, démocratique, équitable et transparente.

En collaboration avec l'Office de consultation publique de Montréal, les travaux mènent à la production d'orientations municipales en matière de consultation et de participation publiques, et de guides pratiques. La politique de consultation et de participation publiques, qui vise à encourager les citoyens à prendre une part active à la vie civique, au développement et à la gestion des affaires publiques, s'inscrit dans ce contexte.

La majorité des arrondissements sont actifs à cet égard. Les gestes posés permettent aux Montréalais de s'approprier leur ville et visent à soutenir et accroître leur confiance envers les institutions démocratiques municipales. Ce travail est réalisé, notamment, en mettant sur pied des commissions consultatives ou des comités de travail composés d'élus, de fonctionnaire et de citoyens.

Par exemple :

- L'arrondissement de Mont-Royal implante cinq comités de conseil ouverts à la participation des citoyens.
- L'arrondissement de Saint-Laurent a aménagé et inauguré un bureau du citoyen.

- L'arrondissement de Villeray – Saint-Michel –Parc-Extension a mené une consultation publique sur le projet d'agrandissement et de modernisation du centre de tennis du Parc Jarry.
- L'arrondissement de Ville-Marie profite des opportunités offertes par Internet pour diffuser en ligne des avis publics, des ordres du jour et des procès verbaux des séances du conseil d'arrondissement.
- Pour assurer et amplifier le processus démocratique de participation publique à la planification, l'arrondissement de Westmount renforce et élargit les exigences en matière de consultation publique dans le processus d'adoption des règlements.

SOUTIEN À LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

La Ville reconnaît que la participation volontaire des citoyens à la prise en charge de leur communauté est une composante essentielle de la vie démocratique montréalaise. Aussi, elle s'est engagée à soutenir cet aspect de la vie communautaire qui complète les actions de l'ensemble des pouvoirs publics à ce chapitre.

L'action privilégiée lors du Sommet passe par l'implantation de nouvelles tables de concertation locales car on a reconnu leur rôle de premier plan dans le développement social local et le soutien à la vie communautaire. Les travaux engagés à ce jour ont permis de retenir dix zones prioritaires qui bénéficieront de l'instauration de ces tables dès l'automne 2003.

AXE 4 PLANIFICATION POUR 2004-2007

Les projets qui auront fait l'objet de travaux préliminaires en 2003 démarreront entre 2004 et 2007, selon la disponibilité des budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Les pratiques prévues dans le cadre de la politique de consultation et de participation publiques seront implantées à la Ville pour susciter une participation active des citoyens à la vie civique et confirmer leur pouvoir d'influencer les décisions. On prévoit notamment des mécanismes de suivi externe qui maintiendront l'amélioration continue des pratiques de consultation. De plus, selon les plans de travail qu'ils auront établis à cet égard, des arrondissements implanteront des projets pilotes afin de tester de nouvelles approches d'information des citoyens.

Le travail amorcé par l'implantation de nouvelles tables de concertation locale se poursuivra. On prévoit l'application de mesures de soutien, d'échange et d'information applicables aux tables actives sur tout le territoire.

AXE 5 – MONTRÉAL, UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE AU SERVICE DES CITOYENS

La Ville de Montréal est au service des citoyens et des entreprises. Elle travaille à développer de nouveaux moyens d'assumer ses responsabilités en s'inspirant des meilleures pratiques fondées sur la recherche de l'efficacité. Celles-ci doivent valoriser l'apport des employés de la Ville et les mobiliser dans le respect de leurs compétences.

Le maintien et l'amélioration de la performance de la Ville soulèvent aussi la question cruciale de la récurrence du financement des activités municipales. La Ville s'est engagée, dès le Sommet, à le maintenir, tout en recherchant une solution globale et durable.

Des travaux sont amorcés sous ce thème selon deux orientations :

- Une gestion responsable basée sur un nouveau partenariat avec les employés.
- Un cadre financier adapté aux besoins d'une métropole.

AXE 5 RÉALISATIONS POUR 2002-2003

Parmi les projets réalisés par les arrondissements et les chantiers réunis sous ce thème, les exemples qui suivent témoignent de la nature et de l'effet des travaux entrepris.

UNE GESTION RESPONSABLE BASÉE SUR UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LES EMPLOYÉS

Dans un souci constant d'améliorer les services aux citoyens et de répondre plus efficacement aux attentes de ceux-ci, la Ville prévoit enrichir le programme d'activités de formation qu'elle offre à son personnel en instaurant un plan de formation et d'accréditation des gestionnaires et des fonctionnaires. Elle offre ainsi à ses employés la possibilité d'acquérir ou d'améliorer les techniques et les pratiques professionnelles de leur champ d'action.

Des travaux sont aussi engagés pour implanter des mesures de conciliation « vie au travail et vie hors travail ».

UN CADRE FINANCIER ADAPTÉ AUX BESOINS D'UNE MÉTROPOLE

La Ville crée de nouveaux outils aptes à améliorer la performance de ses unités d'affaires. Cette mesure entraîne notamment la préparation de plans d'affaires par unité et par arrondissement. Elle comprend aussi l'identification d'indicateurs de performance, ainsi que l'établissement de mesures de reddition des comptes.

La Ville a entrepris diverses mesures visant un contrôle accru des dépenses et la recherche de nouvelles sources de revenus. Déjà, en 2002, la Ville a pu intégrer dans son budget des économies totalisant plus de 45 M\$. Ces économies proviennent de différentes mesures dont l'intégration des activités administratives, l'implantation d'un système centralisé d'imposition de taxes, la réduction des dépenses de biens non durables, etc. Pour 2003, les sources d'économie qui ont été retenues et la réorganisation de certaines activités permettront des économies budgétaires de l'ordre de 36 M\$.

Dans le cadre du Sommet, la Ville s'est fixé l'objectif d'harmoniser progressivement les taxes imposées au secteur non résidentiel et de réduire le niveau de taxation de celui-ci dans le but d'avantager Montréal sur le plan de la compétitivité. Une première mesure d'harmonisation a été appliquée dès 2003, soit l'abolition de la taxe d'affaires.

La Ville procède à l'audit des équipements informatiques, afin que l'on ait accès aux services municipaux et aux diverses activités grâce à l'information diffusée notamment par les nouvelles technologies de

communication. Ce projet intitulé « Ville branchée » comprend des enjeux démocratiques majeurs.

AXE 5 PLANIFICATION POUR 2004-2007

Les travaux qui auront débuté en 2003 se poursuivront entre 2004 et 2007, selon la disponibilité des budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Il faut noter en particulier les dossiers suivants :

- La formation en gestion des superviseurs de première ligne et de leurs supérieurs.
- L'engagement continu de la Ville à réaliser des économies annuelles moyennes de 35 M\$, par l'amélioration de la productivité de la performance.
- Le respect des engagements prévus au contrat de ville pour assurer une situation financière saine à la Ville de Montréal.
- Le travail d'harmonisation continu de la fiscalité non résidentielle visant à disposer d'un nouveau rôle d'évaluation en 2004 et à procéder à une harmonisation en 2007.